

PROCÈS-VERBAL - Conseil Municipal

SÉANCE DU 30/06/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire.

Sandrine HEURTEBISE est secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

* * * * *

Antoine d'AMÉCOURT, Maire s'exprime ainsi :

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

2025_055 Désignation du secrétaire de séance

Présents :

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

Mme Sandrine HEURTEBISE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

2025_056 Adoption du Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2025

Présents :

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

Le procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025_057 Adoption des attributions déléguées du Maire : décisions prises par le Maire**Présents :**

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

☐ Suivi des déclarations d'Intention d'Aliéner (dia) :

Numéro	Parcelles	Adresse

☐ Suivi des équipements :

SUIVI DES DEVIS / MARCHÉS			MONTANT		
Date	Libellé	Fournisseurs	HT	TVA	TTC
17/06/2025	Chambre de tirage et enrobé	PINIAU	1 400 €	20	1 680 €

☐ Accords de subventions :

Entité	Subvention	Travaux	Montant

2025_058 Jurés d'assises 2026**Présents :**

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 avril 2025, il est procédé en présence de M. le Maire de la commune de Juigné-sur-Sarthe au tirage au sort en vue de l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2026.

Ont été tirés au sort :

- ☐ Commune d'Avoise : ROBIN Joséphine
- ☐ Commune de Juigné-sur-Sarthe : SALMON Wilfried et HUET Paul

2025_059 Achat réfrigérateur commerce
--

Présents :

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

Mme Sandrine HEURTEBISE, 1ère adjointe présente le devis de l'entreprise MSMB concernant le remplacement d'une armoire positive 2 portes au commerce, d'un montant de 3 074,35 € HT soit 3 689,22 € TTC.

Après délibérations, le conseil municipal autorise le changement du réfrigérateur mais souhaite réaliser un devis comparatif auprès d'une autre entreprise.

2025_060 Approbation du rapport 2025 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
--

Présents :

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de statuer annuellement sur les modifications des attributions de compensation des communes concernées.

La CLETC s'est réunie le 2 juin 2025 et a mis à jour les attributions de compensation prévisionnelles 2025.

Le rapport annuel 2025 établi par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes et est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

2025_061 Modalités de représentation des communes au conseil communautaire

Présents :

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

Ludovic GOIBEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la perspective du prochain mandat municipal et communautaire, la Communauté de communes a adopté un accord local, lors de sa séance du Conseil Communautaire du 20 juin 2025.

Cet accord local doit être approuvé par les communes membres, selon les conditions de majorité fixées à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

La répartition qui prévalait jusqu'à maintenant avait été approuvée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 juin 2019.

Le nouvel accord voté par la Communauté de communes propose de reconduire le nombre de sièges à 44, comme c'est le cas actuellement sur les bases suivantes :

- 30 sièges attribués selon la règle d'attribution à la proportionnelle à la plus forte moyenne (application stricte de l'article L-5211-6-1),
- 1 siège attribué à chaque commune n'ayant obtenu aucun siège à l'issue du 1^{er} calcul, soit 7 sièges,
- attribution libre, dans la limite de 25 % de sièges supplémentaires, en tenant compte de strates démographiques, soit 7 sièges supplémentaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces calculs, la représentation des communes à la Communauté de communes se fera par référence au tableau suivant :

Communes	Sièges
SABLÉ-SUR-SARTHE	16
PRÉCIGNÉ	4
PARCÉ-SUR-SARTHE	3
AUVERS-LE-HAMON	2
VION	2
LE BAILLEUL	2
SOLESMES	2
JUIGNÉ-SUR-SARTHE	2

COURTILLERS	2
BOUESSAY	2
LOUAILLES	1
NOTRE-DAME-DU-PÉ	1
SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE	1
AVOISE	1
ASNIÈRES-SUR-VÈGRE	1
PINCÉ	1
DUREIL	1
TOTAL	44

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve la représentation des communes proposée à l'unanimité.

2025_062 Balustrades des parapets d'entrée de la place des Deux Fonts

Présents :

Antoine d'AMÉCOURT, Sandrine HEURTEBISE, Jean-Louis MORIN, Valérie DROUIN, Céline LETESSIER, Laurence CHEDET, Claude BESNIER, Thierry ROBIN, Serge BASNIER, Dominique DUCLOS

Absents représentés :

Ingrid BORDIN donne pouvoir à Serge BASNIER
Alain COPHIGNON donne pouvoir à Sandrine HEURTEBISE

Absents :

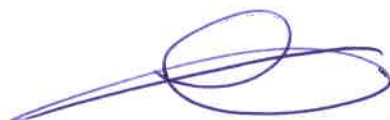
Ludovic GOIBEAU

M. Le Maire propose le devis d'AGORA pour le changement et la mise aux normes des balustrades des parapets d'entrée de la place des Deux Fonts d'un montant de 7 200 € HT soit 8 640 € TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un devis à Métal Service pour la même prestation mais autorise le Maire, ou ses adjoints, à signer le devis le mieux disant.

Séance levée à 22h00

Secrétaire de séance
Sandrine HEURTEBISE



Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

